

de Frontenac, et Stevenson.—20.

Contre :—Messieurs Armstrong, le procureur-général Baldwin, Boutillier, Cartier, Cauchon, Chabot, Chauveau, Davignon, le solliciteur-général Drummond, Duchesnay, Dumas, Fergusson, Flint, Fournier, Guillet, Hall, Hincks, Holmes, Jobin, Lacoste, le procureur-général LaFontaine, Laurin, Lemieux, McFarland, Merritt, Méthot, Mongenais, Morrison, Nelson, Notman, Price, Richards, Sauvageau, Scott (des Deux-Montagnes), Smith de Wentworth, Taché, Thompson, et Viger.—38.

Et la chambre ayant continué à siéger après minuit, vendredi matin,

Vendredi, 24 Mai, 1850.

Sur motion de Sir Allan N. MacNab, il a été résolu que la considération ultérieure de la motion pour une adresse en réponse au discours de son excellence, soit remise à lundi, ce jour étant le jour anniversaire de la naissance de notre très gracieuse souveraine, que les fidèles sujets de sa majesté les communes du Canada désirent célébrer avec toutes les démonstrations convenables d'attachement à la personne et au gouvernement de sa majesté.

Les autres ordres du jour sont remis à lundi prochain.

La chambre s'est alors ajournée à lundi prochain à dix heures du matin.

TENURE SEIGNEURIALE.

PROVINCE DU CANADA, }
District de Québec. }

Assemblée spéciale du conseil municipal de la corporation du Village Montmagny, tenue le onzième jour du mois d'avril 1850, à 7 heures.

Présents : Louis Fournier, écuyer, maire ; MM. les conseillers Joseph Marmette, Louis-Charles Couillard Dupuis, Jean-Stanislas Vallée, Thomas Nicolle, François Gendreau.

Sur motion de M. François Fournier, secondé par le Dr. Marmette,

Résolu—Que les membres de ce conseil ont vu avec plaisir que depuis plusieurs années et spécialement depuis un an la question de la tenure seigneuriale occupe sérieusement l'attention des habitants de cette province, et que tous les hommes éclairés et véritablement amis du progrès et du développement de l'industrie de ce pays n'ont qu'une voix unanime pour en demander des modifications ou restrictions suffisantes pour en détruire les effets pernicieux ou complète abolition.

Sur motion de M. Vallée, secondé par M. Nicolle,

Résolu—Que ce conseil concourt fermement dans les résolutions adoptées au conseil municipal du comté de l'Islet à sa dernière séance, qu'il considère comme un précis clair et succinct des considérations à être soumises à la législature à sa prochaine session, où la voix de l'opinion publique, trop longtemps comprimée par la crainte et l'influence des seigneurs, doit trouver enfin un puissant écho.

Sur motion de M. Gendreau, secondé par M. L. C. Dupuis.

Résolu—Que chaque comté du Bas-Canada doit imposer au membre qui le représente, comme mission spéciale à la prochaine session, la modification ou la suppression de ces lois créées pour un temps qui n'est plus, et qui sont devenues aujourd'hui un des plus puissants obstacles à l'avancement du pays ;

et que le peuple doit regarder comme indigne de sa confiance tout membre qui, par des motifs d'intérêt personnel, travaillera ou votera en opposition à cette mesure.

Sur motion de M. Gendreau, secondé par M. Nicolle,

Résolu—Que MM. les éditeurs du *Canadien*, du *Journal de Québec* et de l'*Ordre Social* soient priés de publier les présentes résolutions.

Signé, L. FOURNIER,
Maire,

F. X. GENDREAU,
Sec.-Trés.

CORRESPONDANCES.

M. Damase R.—St. Eustache.—Journaux expédiés. Ce n'est pas notre faute, si vous n'avez pas reçu notre feuille.

M. Ant. P.—Pointe Levy.—Lettre reçue ; journaux expédiés aux nouveaux abonnés. Vous recevrez tel que vous le désirez, les numéros pour chacun des abonnés de votre localité.

M. J. B. R.—Montréal.—Lettre reçue. C'est bien.

M. Vital T.—Malbaie.—Lettre reçue ; journaux expédiés au nouvel abonné.

J. A. M.—écr. M. D.—St. Augustin, (District de Montreal).—Lettre reçue ; nous acceptons bien volontiers vos offres. Journaux expédiés aux 4 nouveaux abonnés. On vous écrira plus tard.

M. A. D.—Inst. Répigny.—Nous avons reçu votre lettre. Nous sommes chagrin de n'avoir point publié l'avis contenu dans votre lettre. C'est oublié de notre part.

M. J. B. R.—Montréal.—Lettre reçue ; journaux expédiés aux nouveaux abonnés.

F. L. M.—écr. N. P.—Ste Anne.—Lettre et argent reçus. Nous vous expédions par la maille de ce jour, l'impression que vous désirez.

M. O. T.—St. Prosper.—Lettre reçue ; journaux expédiés.

M. Idore B.—Inst. Deschambault.—Lettre reçue ; journaux expédiés aux 6 nouveaux abonnés. Merci, monsieur de votre zèle. La paroisse de Deschambault marche à grand pas vers l'éducation.

A. T. M.—écr. Kamouraska.—Lettre et argent reçus ; journaux expédiés aux nouveaux abonnés. Agréons nos remerciements pour nous bonté. Pour ce qui à rapport à l'expédition du journal, nous vous repons que ce n'est pas notre faute. Le journal est déposé régulièrement au bureau de poste à Québec, alors c'est dans l'administration des bureaux intermédiaires qu'il faut en attribuer la cause.

P. H.—écr N. P. Yamachiche.—Lettre reçue ; journaux expédiés. Nous allons adopter le mode que vous nous suggérez.

A. L.—écr Marchand.—Trois-Rivières.—Lettre reçue ; journaux expédiés aux 4 nouveaux abonnés.

D. L. B.—écr.—Islet.—Lettre et argent reçus.

Messire N. G.—Percé.—Lettre et argent reçus ; journaux expédiés aux trois nouveaux abonnés. Nous acceptons avec plaisir vos offres bienveillants.